



CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

Séance du 9 décembre 2025

Vœu relatif à la mobilité dans le 11^e arrondissement

sur proposition de l'Assemblée Citoyenne du 11^e arrondissement

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu la délibération 2021 DDCT 50 du Conseil de Paris en date des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021 "portant sur une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie participative renouvelée", approuvant dans son article 1^{er} la création d'une assemblée citoyenne ;

Vu la proposition de la Maire de Paris permettant aux mairies d'arrondissement de créer des assemblées citoyennes locales ;

Vu la délibération 11.2025.11 du Conseil du 11^e arrondissement en date du 1^{er} avril 2025 approuvant la création de l'Assemblée Citoyenne du 11^e arrondissement ;

Vu la délibération 11.2025.070 du Conseil du 11^e arrondissement en date du 26 mai 2025 adoptant la charte de fonctionnement de l'Assemblée Citoyenne du 11^e arrondissement ;

Considérant les membres de la première promotion de l'Assemblée Citoyenne du onzième arrondissement, mise en place au mois de juin 2025, et composée de 22 habitantes et habitants tirés au sort et représentant la diversité de la population parisienne ;

Considérant que, conformément à la délibération 11.2025.070 du Conseil du 11^e arrondissement, nous disposons de moyens pour se réunir, se former, interpeller les décideurs et peser sur la décision publique avec notamment la possibilité de déposer des vœux en Conseil d'Arrondissement ;

Considérant que tout utilisateur de la voie publique est d'abord piéton, que 53% des déplacements se font à pied dans Paris intramuros, et que les trottoirs sont des espaces exclusivement réservés aux piétons ;

Considérant que les derniers grands aménagements de la Ville de Paris et du 11^e ont donné une place plus importante aux vélos qu'auparavant dont les utilisateurs ont doublé en un an ;

Considérant une tendance à la baisse de la circulation automobile dans Paris ainsi qu'une multiplication des moyens de transports alternatifs (trottinettes, EDPM, speed-bike etc.) ;

Considérant les chiffres de l'accidentologie à Paris, mettant en évidence l'implication récurrente des véhicules particuliers et utilitaires dans les accidents (3171 accidents de véhicules particuliers ou utilitaires), ainsi que des deux-roues motorisés (1876 accidents de 2 roues motorisés, également catégorie la plus impliquée dans les accidents contre les 4 roues) ;



CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

Séance du 9 décembre 2025

Considérant la grande diversité des espaces (vélorue, rue aux enfants, zone de rencontre etc.) et des règles d'usage et du Code de la route associés, pouvant créer la confusion ;

Considérant une asymétrie d'information et un manque de communication quant aux rôles et devoirs de chacun dans l'espace public, notamment du Code de la Rue proposé par la première promotion de l'Assemblée citoyenne parisienne et voté par le Conseil de Paris en juillet 2023 ;
Considérant, les travaux engagés dès 2024 par la Mairie du 11^e en concertation avec les instances de démocratie locale (conseil des enfants, conseils de quartier et des seniors) pour promouvoir un Code de la rue ;

Considérant que la Préfecture de Police, en lien avec la Mairie du 11^e, organise chaque année un village de la sécurité routière auquel sont conviés les écoles de l'arrondissement ;

Considérant les interventions de la Mission Prévention et Communication du Commissariat du 11^e dans toutes les classes de CE2 de l'arrondissement pour sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques d'usage de l'espace public en tant que piéton ; interventions qui amènent à leur remettre à la fin de l'année en Mairie du 11^e arrondissement un permis piéton ;

Considérant les actions mises en place par la Préfecture de Police à destination des collégiennes et des collégiens pour favoriser l'apprentissage des règles liées à la circulation à vélo ;

Considérant le manque d'effectif de la Direction de la Police Municipale et de la Prévention au regard de leur mission de sécurisation de l'espace public ;

Considérant l'existence d'opérations « d'alternative à la sanction » menées par la Préfecture de Police en lien avec la Ville de Paris et avec l'accord du Parquet ;

Considérant qu'au regard de ces enjeux, nous avons choisi de travailler sur la thématique de la sécurisation de la cohabitation entre les différents usagers de la rue (piétons, cyclistes, automobilistes EDPM) ;

Considérant les différentes visites que nous avons pu réaliser en présence des services de la Ville: marche exploratoire sur la place de la Bastille et la rue du Chemin Vert et visite du Forum des Associations, des Sports et de la Vie Citoyenne du 11^e ;

Considérant que pour mener à bien cette mission, quatre plénières ont été organisées par la Mairie du 11^e arrondissement pour approfondir nos connaissances et nous permettre d'identifier les besoins dans ce domaine ;

Considérant les auditions complémentaires que nous avons menées : membres de deux des promotions de l'Assemblée citoyenne parisienne, élus de l'arrondissement (François Vauglin, Maire du 11^e et Jean-Pierre Corsia, adjoint en charge de la démocratie, de la participation citoyenne et de la prospective) et de la Mairie de Paris (Patrick Bloche, Premier adjoint à la Mairie de Paris), agents de la Ville de Paris (Directrice Générale Adjointe Ressources du 11^e, Directeur Général Adjoint Espaces Publics du 11^e, Direction de la Police Municipale et de la Prévention, Direction de la Voirie et des Déplacements), ONG Démocratie Ouverte ;

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

Séance du 9 décembre 2025

Sur proposition de l'Assemblée Citoyenne du 11^e arrondissement,

Émet le vœu que :

1. **Une approche pédagogique soit favorisée**, dans le cadre d'une expérimentation qui pourrait ensuite être généralisée dans tout Paris, notamment par la mise en place :
 - **D'actions d'information et de sensibilisation à destination de l'ensemble des usagers de la rue** (piétons, cyclistes, automobilistes, EDPM), telles que :
 - La réalisation d'une campagne de sensibilisation dans le 11^e, déclinable dans tout Paris via les panneaux d'affichage de la Ville et sur les réseaux sociaux ;
 - L'intégration d'un module pédagogique en français et en anglais à la 1^{ère} utilisation de l'application Vélib.
 - La réalisation de stickers présentant les « règles d'or du vélo » (priorité absolue du piéton, respect des feux, le pied à terre sur le trottoir, etc), apposés sur les bornes existantes et sur les vélos en libre-service.
 - D'un **renforcement des dispositifs complémentaires d'accompagnement** à l'apprentissage des règles essentielles par les enfants :
 - **Sur les déplacements piétonniers pour les élèves des écoles primaires de l'arrondissement.**
 - **Sur les déplacements des deux roues (vélos, trottinettes, EDPM etc.)** pour les collégiens de l'arrondissement.
 - D'un **stage citoyen proposé plus fréquemment par la Préfecture de Police aux piétons, vélos, usagers d'EDPM etc. pour annuler une contravention.** Ce stage devra être organisé dans le mois de l'infraction commise, et non plus seulement une fois par an.
2. **La signalisation routière dans l'arrondissement soit améliorée pour la rendre plus claire et intelligible**, pour éviter les conflits d'usages, dans les limites du Code de la route. Dans le cadre d'une expérimentation qui pourrait ensuite être généralisée dans tout Paris, plusieurs travaux/opérations devront être entrepris comme par exemple :
 - La **modification du système de feux de signalisation** implanté sur les grands axes du 11^e avec la mise en place de passages piétons à décompte, de feux décalés pour les vélos et de feux piétons-cycles.
 - Une **réflexion sur le placement de la signalétique destinée aux vélos**, pour améliorer la lisibilité des règles sur les pistes cyclables (marquages au sol peints ou lumineux, positionnement et dimensionnement des panneaux pour les rendre plus visibles).

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
Séance du 9 décembre 2025

3. Un **bilan des usages des différents espaces hybrides** (vélorue, zone de rencontre, rue aux écoles etc.) visant à mieux rendre compte des bénéfices et inconvénients de la création de ces nouveaux espaces soit réalisé. Sont à prendre en compte, le taux de fréquentation par type de moyens de transport, accidentologie, impacts du trafic sur les rues adjacentes type embouteillages, perception des riverains et commerçants.
4. **L'aménagement et l'état des trottoirs soient améliorés**, en vue d'accroître à la fois leur sécurisation et leur confort d'usage.
 - Plusieurs types **d'obstacles rendent certains trottoirs dangereux** pour les piétons (racines d'arbres, stationnement motorisé, pistes cyclables, etc) et **nuisent à leur accessibilité**, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Il est essentiel que ces trottoirs soient régulièrement réparés et entretenus. Aussi, la levée des obstacles identifiés, notamment par les habitantes et habitants, doit faire l'objet d'une **attention approfondie par les services de la Ville**.
 - Le confort d'usage des trottoirs doit être davantage ciblé, au moyen par exemple du **développement de mobilier urbain** :
 - Favoriser l'implantation de nouveaux bancs et espaces de repos ;
 - Renforcer l'élagage des arbres à proximité des éclairages publics, pour optimiser leur utilité.
5. **Ce vœu donne lieu à un droit de suite régulier et transparent**, pour que l'Assemblée Citoyenne du 11^e, et plus largement l'ensemble des habitantes et habitants puissent suivre sa mise en œuvre.